



## Différent avec mon futur assureur

Par **pseudo2309**, le **22/07/2016** à **13:48**

Bonjour,

Dernièrement je me suis rendu chez un assureur afin d'obtenir un devis pour ma voiture. Après comparatif avec ma compagnie d'assurance actuelle je décide de changer et d'aller chez cet assureur. Mon contrat chez ce nouvel assureur ne prendra effet qu'au mois de novembre. J'ai signé les papiers le 20 juin dernier, je les ramène ce jour. J'apprends par ce dit assureur que j'ai une assurance GAV qui prendra effet en même temps que mon contrat auto. Je n'avais pas connaissance de cette assurance jusqu'à ce jour, ni reçu de dossier. L'agent m'imprime le dossier et le signe avec la date du 20 juin inscrite dessus.

Je lui demande de plus amples informations quant à ce contrat, sachant que j'ai déjà une assurance GAV qui débutera le 01/08/2016 chez la concurrence. Il m'informe que son collègue étant en vacances il ne peut me répondre, mais que ce dernier à repris le contrat GAV au niveau de mon compagnie d'assurance où je suis pour ma voiture et qu'il commencera donc au mois de novembre. Or je n'ai pas de contrat GAV qui existe chez mon assureur actuel (pour l'automobile). Lui demandant comment peut-il reprendre un contrat qui n'existe pas, celui-ci ne sait me répondre, si ce n'est qu'il est le plus avantageux ect... et se perds dans ses explications. Je trouve que cela ressemble à de la vente agressive si ce n'est forcée.

Puis-je dans le cas présent annuler ce contrat GAV (l'agent général y met une résistance et ne cesse de changer de sujet de conversation).

De plus je voudrais également annuler mon contrat d'assurance auto qui prendre effet au mois de novembre car je n'apprécie leur pratiques commerciales, cela est-il possible ?

Cordialement

Par **Chaber**, le **22/07/2016** à **14:58**

Bonjour

il semblerait, à vous lire, que votre nouvel assureur vous impose un contrat GAV en complément de votre assurance auto.

Je fuirais cet assureur